



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Convoqué le vendredi 21 septembre 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - ANNEE 2017 -**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy .....	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard .....	Procuration
KADRI Zahia .....	Procuration
PARLANI René .....	Absent
BARBE Françoise .....	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique .....	Procuration jusqu'à la question n° 08
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine .....	Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice .....	Procuration jusqu'à la question n° 07
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine .....	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio .....	Procuration
BLANGERO Maryse .....	Absente
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 22 jusqu'à la question n° 07, puis 23 jusqu'à la question n° 08, puis 24 à partir de la question n° 09

Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 07, puis 09 jusqu'à la question n° 08, puis 08 à partir de la question n° 09

Conseil Municipal du jeudi 27 septembre 2018 - Délibération n° 28 - Secteur Environnement -  
Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2017 a été transmis à la ville le 7 août 2018.

Conformément à l'article L 2224-5 du C.G.C.T., ce rapport est mis à la disposition des usagers, des élus et des administrations.

Il est proposé d'en prendre acte par la présente délibération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, prend acte du rapport, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DECIDE :

**ARTICLE UNIQUE** : De reconnaître que chacun des Conseillers Municipaux a été destinataire, avec l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2017.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**

**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **10 OCT. 2018**

AFFICHEE LE : **10 OCT. 2018**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **10 OCT. 2018**